



# SÉCURITÉ LASER EN MILIEU MÉDICAL

**Votre Sécurité est Notre Priorité !**

**LASER CONSEIL, organisme de sécurité, agréé\* pour la formation et l'habilitation\* du personnel, le contrôle et la vérification de vos systèmes et installations laser.**

**LASER CONSEIL**  
vous propose des  
prestations dans tous  
secteurs confondus  
(Centres hospitaliers,  
cliniques, cabinets  
médicaux, centres de  
soins...)

- Conseil & Assistance technique
- Audit, Contrôle & Vérification d'installations en milieu médical
- Formations à la Sécurité Laser en milieu médical
  - Niveau 1 : Personnel occasionnellement exposé au risque laser en milieu médical
  - Niveau 2 : Personnel exposé au risque laser en milieu médical
  - Niveau 3 : Personne Compétente - Responsable Sécurité Laser en milieu médical
- Fourniture d'équipements de protection Laser :
  - Lunettes
  - Rideaux
  - Ecrans
  - Etiquetage
  - Hublots
  - Balisage

\* Agrément F.P. N°53220674122 et habilitation interne à charge de l'employeur (Non réglementaire)



**Pour plus d'information : [www.laserconseil.fr](http://www.laserconseil.fr)**

CONSEIL – FORMATION – AUDIT – ASSISTANCE TECHNIQUE – MARQUAGE CE – PROTECTEURS

LASER CONSEIL – Technopôle Anticipa – 5, rue Fulgence Bienvenue – 22300 Lannion

☎ 02.96.48.79.96 - ☎ 02.96.48.79.97 - ✉ info@laserconseil.fr & www.laserconseil.fr  
S.A.R.L. au capital de 10 000 Euros - RCS Saint-Brieuc 432 173 524 00021 - APE 7112B  
T.V.A. Intracommunautaire N° FR 57 432 173 524



## SERVICES PROPOSÉS

### **Conseil & Assistance Technique**

**LASER CONSEIL** intervient le plus en amont possible d'un projet, afin d'intégrer l'aspect sécurité laser (Respect de la réglementation et de la normalisation laser) : Création de salles de traitement, aménagement des locaux, etc...

Cette étude peut être réalisée soit sur site du client, soit au sein de notre société à partir d'un dossier technique (Plans, configuration, schémas, documentation, données techniques, etc...)

### **Audit, Contrôle, Vérification & Évaluation des risques**

Ce contrôle permet, à terme, de certifier conforme les installations Laser. Il peut être réalisé de manière ponctuelle ou annuelle (Contrôle périodique). **LASER CONSEIL** est équipé de matériel de mesure optique spécifique, permettant de quantifier le niveau de rayonnement laser émis ou reçu dans un environnement donné (Poste de travail, laboratoire, phase de réglage/maintenance, etc...), et de classer une source, un appareil ou un système laser (Classe 1 à 4 selon la norme EN 60825.1). Depuis la parution du décret N° 2010-750 du 02 juillet 2010 les employeurs doivent réaliser une évaluation des risques Laser dans les établissements qui utilisent des lasers médicaux.

### **Formations à la Sécurité Laser en milieu médical**

Différents niveaux de formation sont proposés (Personnel occasionnellement exposé au risque laser en milieu médical, Personnel exposé au risque laser en milieu médical, Personne Compétente - Responsable Sécurité Laser en milieu médical).

Ces sessions sont réalisées en intra ou en inter-entreprises et permettent d'informer, de former et d'habiliter le personnel en sécurité laser, en référence au code du travail et aux normes laser en vigueur actuellement. Ces formations sont rendues obligatoires par l'application du décret N° 2010-750 du 02 juillet 2010.

### **Fourniture d'équipements de protection laser**

**LASER CONSEIL** développe, fabrique et distribue des composants de sécurité laser spécialisés afin de répondre au plus juste aux attentes des industriels (Lunettes, rideaux, écrans et hublots filtrants, voyants spéciaux, étiquetage et signalisation normalisée).